



CHSCTD
de l'Essonne



RELEVÉ DE DÉCISIONS

de la séance du jeudi 19 octobre 2017



Le quorum est atteint avec 5 membres titulaires présents.

1 – Mois sans tabac

La campagne se déroule pendant tout le mois de novembre. Le site info-tabac-service.fr donne la possibilité aux EPLE et aux écoles de commander des dépliants, des kits d'arrêt du tabac. La campagne étant renouvelée annuellement, elle fera l'objet d'une commande systématique par circonscription en 2018.

2 – Information sur le rôle du Secrétaire du CHSCTD

Décret n°82-453 du 28 mai 1982 articles 66 et 70 : le Secrétaire du CHSCTD est élu parmi les représentants des personnels au CHSCTD. Il est l'interlocuteur de l'administration, est consulté pour établir l'ordre du jour, transmet et collecte les informations nécessaires au fonctionnement du CHSCT, en direction des représentants des personnels et de l'administration, fait des propositions pour la rédaction du procès-verbal de séance. Il assure une veille entre les séances du CHSCT. Il peut être contacté par les personnels qui le souhaitent.

Rappel concernant les signalements : tout signalement dans un registre doit être signé par le chef de service avant transmission officielle à la DSDEN. Dans tous les cas, l'assistant de prévention peut signer s'il est saisi, mais la signature de l'IEN ou du chef d'établissement est indispensable et doit être accompagnée des premiers éléments de réponse apportés.

3 – Bilan des déménagements des CIO de Savigny/Chilly-Mazarin et de Massy/ Les Ulis

Les déménagements ont eu lieu en juillet, et des installations techniques restent à finaliser. La difficulté actuelle concerne le renouvellement du matériel du CIO Massy/Les Ulis qui dépend de la décision de la collectivité territoriale relative à l'enlèvement du mobilier du CIO es Ulis ainsi que de l'enveloppe budgétaire académique qui sera consacrée à l'achat de mobilier. Les personnels regrettent le manque d'anticipation sur l'ensemble de l'opération. De trop nombreuses informations circulent qui ne sont pas toujours exactes. Le CHSCTD souhaite être informé des prochains regroupements et être en mesure de travailler en amont sur le projet afin de réduire les risques psychosociaux liés.

Avis n°1

Considérant que les regroupements et fusions futures des CIO entraînent une dégradation des conditions de travail des personnels et l'augmentation des risques psycho-sociaux, ces conditions ne vont plus permettre à ces derniers de remplir leur mission sur un maillage territorial cohérent, nous demandons l'arrêt de tout regroupement et fusion et la réouverture de nouveaux centres.

Votes pour : 5 Vote contre : 0 Abstention : 0

4 – Programme de travail 2017/2018 – visite d'établissement « accueil des nouveaux personnels »

Avis n°2

Il est proposé qu'une quatrième visite sur le thème de « l'accueil des nouveaux personnels » ait lieu dans un établissement en janvier 2018.

Votes Pour : 3 Vote Contre : 1 Abstention : 1

Par ailleurs, la thématique annuelle du « bruit » ayant été retenue au CHSCTD du 28/09/2017, trois visites seront programmées courant 2018.

5 – Situations particulières

VIGNEUX – EEPU Marcel Pagnol

Cette école est dans une zone en travaux depuis 2013 (désamiantage puis destruction de tours, reconstruction d'une zone d'immeubles d'habitation) et est concernée maintenant par la construction d'une école maternelle sur l'emprise foncière de l'école élémentaire. Les inquiétudes des personnels portent sur les nuisances liées au chantier (électricité, sécurité incendie, électricité, sûreté de l'accès à l'école). Les sujets font l'objet d'un traitement par la commune. Le manque de personnels spécialisés est également signalé à la DSDEN (maître G psychologue Éducation Nationale).

ATHIS-MONS Collège Delalande

À la suite des signalements faits au printemps, le constat est que les dalles de plafond ont été changées là où cela était nécessaire. Cependant, le collège dans sa globalité souffre de fuites des terrasses, des verrières et des odeurs d'humidité sont gênantes par endroit. Des recherches complémentaires seront effectuées sur le taux d'hygrométrie. Les personnels qui le souhaitent peuvent prendre rendez-vous auprès du médecin des personnels. Le Conseil Départemental suit attentivement la situation. Les premiers travaux d'étanchéité des terrasses doivent avoir lieu pendant les congés de Toussaint.

SAVIGNY Collège Jean-Mermoz

Concernant les odeurs liées à un changement du revêtement de sol dans une salle de classe, les Fiches des Données de Sécurité des produits employés ont été demandées au Conseil Départemental. Aucun élément ne semble poser problème. Peut-être y a-t-il eu une mauvaise utilisation des produits.

RIS-ORANGIS EEPU La Ferme du Temple

À la suite d'intrusion dans l'école d'un parent susceptible d'être dangereux, le PPMS a été déclenché. Les personnels et les élèves inquiets ou choqués ont été pris en charge par le CAAEE et la psychologue du travail.

Autres cas évoqués

Cas concernant la collectivité territoriale

ITTEVILLE collège Robert Doisneau (1 personnel du CD91)
MORANGIS lycée Marguerite Yourcenar (sécurité incendie)
CORBEIL-ESSONNES collège Léopold Sédar-Senghor (travaux)

Cas concernant l'Éducation nationale

CORBEIL-ESSONNES collège Léopold Sédar-Senghor (emploi du temps d'une enseignante et intrusion dans une salle de classe)

Contrats aidés

Avis n°3

Comme nous le voyons régulièrement dans ce CHSCTD, le manque de personnels d'encadrement (AED, AVS, AESH, AP, CUI) entraîne la dégradation des conditions de travail de tous, élèves comme personnels, mettant parfois la santé et la sécurité des uns et des autres en danger. Le CHSCTD de l'Essonne demande le maintien de tous les contrats aidés promis aux établissements et de leur transformation en emploi statutaire de la Fonction Publique ainsi qu'un recrutement immédiat de personnels de vie scolaire répondant à la hauteur des besoins des établissements qui n'avaient pas obtenus satisfaction en juin 2017. Le CHSCTD demande à ce que ce recrutement s'accompagne d'un plan de formation.

Votes pour : 5 Vote contre : 0 Abstention : 0

Manque de médecins de prévention et d'ISST

Avis n°4

La réflexion menée lors du GT concernant la gestion des inquiétudes relatives aux maladies contagieuses a remis en lumière le manque cruel et criant de personnel en charge de la prévention de la santé des agents, dans le cadre de leur suivi médical obligatoire prévu par le décret 82-453 (articles 22 à 28).

En effet, l'Essonne ne possède qu'1 ETP de médecin de prévention. Notre demande de 4 ETP n'a donc pas été prise en compte alors qu'elle répond aux préconisations présentées au CHSCTA par le médecin conseil auprès du Recteur.

Depuis un an, les CHSCT de l'Académie de Versailles travaillent sans l'expertise d'ISST ce qui dénature les missions premières de ces comités.

C'est pourquoi les organisations syndicales siégeant au CHSCTD de l'Essonne réitèrent les avis qu'elles ont formulés et qui ont été ignorés :

- le remplacement immédiat de notre ISST et le recrutement d'un second ISST pour l'Académie de Versailles

- le recrutement de 3 ETP de médecins de prévention pour le département de l'Essonne

Nous vous demandons de respecter la loi.

Vote Pour : 5 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Madame ROUSSEL quitte l'institution en novembre et est remerciée chaleureusement par la Secrétaire Générale pour le travail conduit depuis 2013 en tant que Secrétaire du CHSCTD et dans l'intérêt de tous les personnels.

Le Secrétaire du CHSCTD

Jean-Philippe CARABIN



Le Directeur Académique

Lionel TARLET

